



LE HERISSON

La Gazette de l'opposition à Faulquemont

Responsable d'édition Patrick BONNET _ Directeur de publication Gilles CROUZAT

EDITO

Cette publication, qui sera diffusée régulièrement, sera un outil d'information et d'explication de mes interventions d'élu. Depuis plusieurs années, je me suis aperçu que les comptes-rendus des conseils municipaux étaient réduits à la seule transcription de l'ordre du jour, du point objet du débat et du résultat du vote des élus. Rarement remarques, critiques, désaccords et autres commentaires ont fait l'objet d'une inscription.

Dernièrement, j'ai demandé à la nouvelle municipalité la retranscription exacte des comptes-rendus des débats. Il m'a été répondu, je cite : «...un compte-rendu de conseil municipal est une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil municipal...J'essaie de retranscrire le plus fidèlement possible les interventions des différents intervenants...et en dégager les éléments qui portent sur des sujets d'intérêt général et qui me paraissent les plus importants». Lors du conseil municipal du 29 mai, j'ai insisté : «... ces comptes rendus ne sont pas l'exacte retranscription des débats tenus dans cette assemblée. Certains propos ne sont pas repris, parfois ils sont modifiés». Si ce procédé ne pose aucun problème à ceux qui siègent, il n'est pas satisfaisant au plan de l'information de nos concitoyens. Un conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement, mais un lieu de débat.

Ainsi, avec des membres de la Liste Action et Renouveau, il m'a semblé utile d'apporter des précisions, parfois assorties d'un commentaire ou d'une suggestion, sur les points du conseil ayant fait l'objet de débats.

Etre de l'opposition ne veut pas dire s'opposer systématiquement. Il n'est cependant pas question pour moi de voter OUI sans avoir obtenu les explications que je souhaite sur les points débattus. Parfois une abstention est une manière de souligner un désaccord sur la procédure ou un aspect de la proposition.

Patrick BONNET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2008 :

Voici un complément d'information quant aux échanges qui se sont tenus entre le Maire et moi-même lors de ce conseil.

Au moment de la discussion sur le point qui fixe les indemnités de fonction du Maire, des adjoints (au nombre de 8) et des conseillers délégués (au nombre de 1), je rappelle au maire, afin d'expliquer mon vote, que dans mon programme, je limitais à 5 le nombre d'adjoints désignés pour gérer la commune de Faulquemont. Le maire me répond, je cite : «Pour réaliser votre programme, il n'y a pas besoin d'adjoints». J'adresse alors une lettre ouverte au maire, dans laquelle je m'indigne de la teneur de ses propos, voici un extrait de ma lettre ouverte : « vos propos sont désobligeants à l'encontre de nos 901 électeurs qui sont aujourd'hui aussi

aussi vos administrés. Notre programme est le fruit d'un travail d'une équipe qui a œuvré pendant plusieurs mois et à ce titre, mérite le respect. Le ton de votre réponse dénote aussi un certain mépris à l'égard de vos interlocuteurs et témoigne d'un manque de tenue des débats». Le RL se fait l'écho de ma lettre (29/04/2008) avant de donner un droit de réponse le lendemain au maire qui déclare sous le titre «Tendre la main» : « je n'ai pas un tempérament à tenir des propos désobligeants ou à mépriser mes interlocuteurs».

Commentaire : Des excuses publiques auraient été les bienvenues.

IL EST A SOUHAITER QUE LEUR PROGRAMME NE SOIT QU'UN EFFET D'ANNONCE

Dans mon discours, lors de l'élection du maire, j'ai rappelé à celui-ci que son équipe devrait prendre en compte «qu'elle ne s'était pas acquies la totalité des Faulquinois et des Faulquinoises, avec un nombre d'abstentions important de 1433 voix et 135 bulletins nuls». On est loin du compte annoncé par le candidat Bianchin, au cours de sa dernière réunion publique, la veille des élections, «avec 2000 visiteurs sur son site Internet, favorables à son projet, et une seule critique». J'ai encore ajouté : «Il semble que pour votre programme ambitieux, vous ayez trouvé les financements qui vous ont fait défaut lors de vos deux précédents mandats».

Remarque : Voir l'article : Des chiffres qui interpellent.